



**Raccordement pour les détenteurs
d'un brevet FSIP Chiens uniquement.**

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand a élaboré un programme de formation destinée aux personnes souhaitant prendre en charge la garde de chiens / chats et petits animaux de compagnie (ne nécessitant pas d'autorisation de détention) jusqu'à 19 unités.

Cette formation a obtenu la reconnaissance de l'OSAV

N° d'autorisation : **15/0008**

Programme raccordement, conditions et inscription Pension chiens / chats et petits animaux de compagnie

(art. 192, al. 1, let. B et c, OPAn) Pensions et refuges jusqu'à 19 unités

Nb. Heures théorique : 20 heures

Nb. Heures pratique : 8 heures

Total : 28 heures

Stages pratiques : 1 mois, dans des établissements tels que pension ou refuge avec formateurs reconnus par la loi.

170 heures = 20 jours de stage (soit la journée à 8h30)

Tarif :

❖ **Fr. 700.00** (repas non-compris) sans les stages

En cas d'annulation par le participant les frais suivant sont dus :

- Jusqu'à 60 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **0%** à l'exception des Fr. 100.00 de traitement du dossier sont dus.
- De 59 jours à 30 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **50%** des frais de la formation sont dus.
- De 29 jours à 0 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **100%** des frais de la formation sont dus.

L'annulation doit parvenir au Centre Cyno-Logique Romand par courrier.
Pour le décompte des jours le timbre postal fait foi.

En cas d'abandon de la formation par le candidat/e, aucun remboursement n'est accordé.

En cas de non paiement: La CCLR encaisse la somme due par voie de poursuite.

Frais de stage : à négocier par vos soins avec les lieux de stage, mais au minimum

❖ **Fr. 300.00 par mois** de stage ou selon accord avec l'établissement.

Fr. 150.00 pour 15 jours de stage

Fr. 50.00 par jour pour les stages jusqu'à 5 jours.

Versement directement au lieu de stage au moment de la signature du contrat.

En cas d'interruption par le stagiaire, aucun remboursement ne peut être exigé.

Le nombre de jours de stage est défini par la CCLR en connaissance des acquis du participant. La décision en incombe totalement à la CCLR, elle ne peut être remise en cause et aucun recours n'est possible.

Joindre copie des attestations, ou rapport de contrôle de votre pension, des expériences dans la garde d'animaux (si effectués)

Les conditions pour les stages et un contrat type pour la pratique seront remis au candidat à la délivrance de l'attestation de suivi de cours.

Conditions :

- ❖ Etre majeur
- ❖ Etre en possession d'une assurance Responsabilité Civile (joindre attestation)
- ❖ Aucune absence n'est admise
- ❖ Le candidat s'engage à respecter la loi fédérale sur la protection des animaux (455 LPA) et l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (455.1 OPAn) ainsi que le règlement sur les formations de la CCLR

Nom et Prénom :

Adresse :

NPA Ville :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

N° mobile :

Mail :

Lieu :

Date :

Par ma signature j'accepte les conditions mentionnées sur les deux pages et je m'inscris :

Signature :

A retourner par courrier à : Nicole Meystre, ch. des Vergers 2, 1584 Villars-le-Grand

Programme :

Thème général	Connaissances approfondies	Ht.	Hp.
30 novembre 2017 Manière de traiter les animaux avec ménagement	Garde d'animaux en général dans une structure professionnelle (refuge et fourrière d'un canton) Aménagement de l'environnement de détention et gestion des animaux malades		4 h.
7 décembre 2017 Hygiène	Hygiène enclos et locaux Hygiène matériel et personnes	4 h.	
Responsabilités, devoirs et attribution	Gestion dans un chenil : Mesures de sécurité pour le personnel, aspects administratifs, transport et sécurité. (mise en pratique suite à la théorie).		4 h.
09 décembre 2017	Comportement du chat : spécificité et gestion	8 h.	
10 décembre 2017	Comportement du chat : spécificité et gestion	8 h.	